

RCS : ST ETIENNE

Code greffe : 4202

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ST ETIENNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 00454

Numéro SIREN : 810 696 963

Nom ou dénomination : A.G. BAT

Ce dépôt a été enregistré le 26/02/2020 sous le numéro de dépôt B2020/001861

Désignation de l'entreprise : SAS AG BAT'		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12						
Adresse de l'entreprise : 6 Rue des Galeries		Durée de l'exercice précédent * 12						
Numéro SIRET * 8 1 0 6 9 6 9 6 3 0 0 0 2 6		Néant ☐ *						
		Exercice N, clos le, 31082019	N-1 31082018					
		Brut 1	Amortissements, provisions 2					
		Net 3	Net 4					
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
		Frais de développement *	CX	CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG				
		Fonds commercial (I)	AH	AI				
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK				
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO				
		Constructions	AP	AO				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	16 955	8 792	8 163	11 331
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	59 901	28 839	31 062	31 130
		Immobilisations en cours	AV	AW				
		Avances et acomptes	AX	AY				
		IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS				
			Autres participations	CU				
			Créances rattachées à des participations	BB				
			Autres titres immobilisés	BD	100		100	100
			Prêts	BF				
			Autres immobilisations financières *	BH	1 200		1 200	1 950
TO TAL (II)		BJ		78 156	37 631	40 525	44 511	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	258		258	285	
		En cours de production de biens	BN					
		En cours de production de services	BP					
		Produits intermédiaires et finis	BR					
		Marchandises	BT					
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV					
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	113 278		113 278	96 750	
		Autres créances (3)	BZ	17 593		17 593	24 860	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB					
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD					
		Disponibilités	CF	182 472		182 472	204 749	
	Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	3 755		3 755	3 020	
TO TAL (III)		CJ	317 357		317 357	329 664		
Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)		CW						
Primes de remboursement des obligations (V)		CM						
Ecarts de conversion actif * (VI)		CN						
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	395 513	37 631	357 882	374 175		
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an :		CR		
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :				

Désignation de l'entreprise SAS AG BAT			Néant ☐ *		
			Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 4 000)	DA	4 000	4 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC		-	
	Réserve légale (3)	DD	400	400	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)	DG	133 933	124 587	
	Report à nouveau	DH			
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	46 472	59 345	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TO TAL (I)	DL	184 804	188 333	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées		DN			
TO TAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TO TAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	13 192	36 843	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV	351	335	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	64 165	56 489	
	Dettes fiscales et sociales	DY	94 768	91 813	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	601	362	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	TO TAL (IV)	EC	173 077	185 842	
	Ecart de conversion passif *	(V)	ED		
	TO TAL GENERAL (I à V)	EE	357 882	374 175	
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	173 077	172 675	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ANNEXE

31/08/2019

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Le bilan de l'exercice présente un total de **357 882** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **901 050** euros et un total **charges** de **854 578** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **46 472** euros.

L'exercice considéré débute le **01/09/2018** et finit le **31/08/2019**.
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

durée normale d'utilisation des biens.

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes:

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Néant	
Agencements et aménagements	Linéaire	10 ans
Installations techniques	Néant	
Matériels et outillages	Linéaire	4 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 ans
Mobilier	Linéaire	7 ans

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constitué par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Conformément aux règlements 2015-06 et 2015-07 du 23 Novembre 2015 modifiant le règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables pour l'établissement des comptes annuels, la société a procédé à une étude de la valeur actuelle de ses actifs incorporels. La valeur actuelle de l'actif retenue est la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage. En cas de valeur actuelle inférieure à la valeur nette comptable de l'actif incorporel, une dépréciation est comptabilisée par la société.

Stocks et en-cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dettes garanties par des sûretés réelles

Il n'y a pas de garantie sur les emprunts contractés par l'entreprise.

ANNEXE - Elément 2

Immobilisations

Etat exprimé en euros

Etat exprimé en euros		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/08/2019
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	16 256		699			16 955
	Instal., agencement, aménagement divers	2 960		1 640			4 600
	Matériel de transport	45 004		8 400			53 404
	Matériel de bureau, mobilier	1 898					1 898
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	66 117		10 739			76 856
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés	100					100
	Prêts et autres immobilisations financières	1 950				750	1 200
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2 050				750	1 300
TOTAL		68 167		10 739		750	78 156

ANNEXE - Elément 3

Amortissements

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/08/2019
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Autres				
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels	4 925	3 867		8 792
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	44	438		482
	Matériel de transport	18 489	9 276		27 765
	Matériel de bureau, mobilier	198	394		593
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	23 656	13 975		37 631
TOTAL		23 656	13 975		37 631

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencet aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

ANNEXE - Elément 4

Provisions

Etat exprimé en euros

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/08/2019
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
TOTAL GENERAL					
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

ANNEXE - Elément 5

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

		31/08/2019	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	1 200		1 200
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	113 278	113 278	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	10 389	10 389	
	Taxes sur la valeur ajoutée	4 464	4 464	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers	2 739	2 739	
	Charges constatées d'avances	3 755	3 755	
TOTAL DES CREANCES		135 826	134 626	1 200
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/08/2019	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)	13 192	13 192		
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	64 165	64 165		
	Personnel et comptes rattachés	49 950	49 950		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	29 541	29 541		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	10 155	10 155		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	5 122	5 122		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	351	351		
	Autres dettes	601	601		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES		173 077	173 077		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice					
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice		23 634			
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)		351			

ANNEXE - Elément 6.10

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros

31/08/2019

Total des Produits à recevoir		2 739
Autres créances		2 739
<i>FRS RRR / AVOIRS NON RECUS</i>	<i>906</i>	
<i>DEBIT. DIVERS PRDT A RECEVOIR</i>	<i>1 833</i>	

ANNEXE - Elément 6.11

Charges à payer

Etat exprimé en euros

31/08/2019

Total des Charges à payer		67 603
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		25
<i>INT.COURUS/EMPRUNT ETAB.C</i>	<i>25</i>	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		4 771
<i>FOURNISSEURS FNP</i>	<i>4 771</i>	
Dettes fiscales et sociales		62 808
<i>CONGES A PAYER</i>	<i>1 980</i>	
<i>AUTRES CHARG.PERS.A PAYER</i>	<i>3 291</i>	
<i>PRIMES DE BILAN</i>	<i>36 243</i>	
<i>ORG. SOC S/PRIMES BILAN</i>	<i>17 101</i>	
<i>ETAT AUTRES CH. A PAYER</i>	<i>3 359</i>	
<i>TAXE APPRENTISSAGE CAP</i>	<i>834</i>	

ANNEXE - Elément 6.12

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros

	Période	Montants	31/08/2019
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		3 755	3 755
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			3 755

ANNEXE - Elément 6.14

Capital social

Etat exprimé en euros		31/08/2019	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		400,00	10,0000	4 000,00
	Emises pendant l'exercice			0,0000	
	Remboursées pendant l'exercice			0,0000	
	Du capital social fin d'exercice		400,00	10,0000	4 000,00

Annexe CICE

Etat exprimé en euros

Le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) est comptabilisé.

Il est pris en compte dès la fin d'une année civile, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intermédiaires.

La comptabilisation du CICE a été réalisée en diminution des charges de personnel, par un crédit dans un sous compte 649

La prise en compte du CICE impacte les états financiers par la matérialisation de l'élément suivant :

- Crédit d'impôt pour un montant de 6 459 euros

L'utilisation du CICE a été faite conformément à son objet d'amélioration de la compétitivité de l'entreprise.

Des actions ont été menées en matière d'investissement, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, de reconstitution du fonds de roulement.

Rémunérations des Dirigeants

Etat exprimé en euros

31/08/2019

Rémunérations des membres :

- des organes d'administration
- des organes de direction
- des organes de surveillance

En application du principe du respect du droit des personnes, cette information n'est pas toujours servie, car elle aurait pour effet indirect de fournir des renseignements à caractère individuel.

Les rémunérations ne sont pas indiquées en annexe car leur mention reviendrait à dévoiler des rémunérations individualisées.

A.G. BAT
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 4 000 EUROS
SIEGE SOCIAL : ROCHE LA MOLIERE (42230), 6 RUE DE LA GALERIE
ZA CHARLES CHANA
810 696 963 RCS SAINT ETIENNE

**TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTION DE RESULTAT
SOUmise ET ADOPTEE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE DU 17 FEVRIER 2020
EXERCICE CLOS LE 31 AOÛT 2019**

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 août 2019, s'élevant à 46 471,87 €, en totalité à titre de dividendes.

D'autre part, l'assemblée générale décide de prélever sur le compte "Autres Réserves", la somme de 23 528.13 €, afin de distribuer une somme totale de SOIXANTE DIX MILLE EUROS (70 000 €).

Le dividende par action s'élèvera ainsi à 175,00 € par actions et sera mis en paiement dans les délais légaux.

Conformément aux dispositions des articles 243 bis et 117 quater du Code général des impôts, il est précisé qu'en matière d'impôt sur le revenu, le montant brut distribué aux associés personnes physiques est soumis, à titre d'acompte, à un prélèvement forfaitaire à la source, obligatoire et non libératoire de l'impôt, de 12.80%, sous réserve des cas de dispense sollicitée selon les modalités prévues à l'article 242 quater du même Code.

Ce prélèvement forfaitaire s'impute sur l'impôt sur le revenu dû à raison des revenus auxquels il s'est appliqué et déterminé dans les conditions fixées au 1 de l'article 200 A du Code général des impôts. Si le prélèvement forfaitaire non libératoire est supérieur à l'impôt dû, le surplus est restitué.

A titre de dérogation aux dispositions du 1 de l'article 200 A précité, il est précisé que, sur option expresse et irrévocable du contribuable, les sommes attribuées peuvent, le cas échéant, être retenues dans l'assiette du revenu net global défini à l'article 158 du même code.

Par ailleurs et en application des dispositions des articles L 136-7 et L 136-8 du Code de la sécurité sociale et sous réserve des dispositions de l'article L 131-6 du même code, le montant brut des dividendes fait également l'objet d'un prélèvement à la source d'un taux global de 17,20 % au titre de la contribution sociale généralisée, de la contribution au remboursement de la dette sociale, du prélèvement social et des contributions additionnelles.

L'ensemble de ces prélèvements fiscaux et sociaux est versé au Trésor Public avant le 15 du mois qui suit la mise en paiement du dividende.

AG

Tous pouvoirs sont donnés au **Président/Gérant** afin de régler les contributions sociales pour le compte des associés concernés ainsi que, le cas échéant, le prélèvement forfaitaire non libératoire de l'impôt sur le revenu, auprès de l'Administration fiscale, conformément aux dispositions légales.

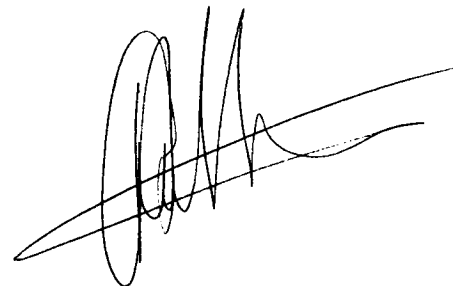
Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'assemblée générale prend acte que les sommes distribuées à chaque action à titre de dividendes pour les trois exercices précédents ont été les suivantes :

Exercices	Dividende	Abattement	Montant éligible à l'abattement
31 août 2018	125 €	40 %	125 €
31 août 2017	0 €	40 %	0 €
31 août 2016	37,50 €	40 %	37,50 €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme

Le président

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'M' or 'W' shape followed by a horizontal line extending to the right.

Désignation de l'entreprise : SAS AG BAT'		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01092018		et clos le : 31082019	
		Durée en nombre de mois 12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel	YP	7	
dont apprentis	YF	1	
dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	893 956	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	OT		
TOTAL 1	OX	893 956	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	11	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2	OM	11	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	ON	419 730	
Variation négative des stocks	OQ	26	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	63 789	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	183	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3	OJ	483 728	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	410 240
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF)	SA	410 240	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA (ci-dessus), vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	893 956	
Effectifs au sens de la CVAE	EY	9	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX		
Période de référence	GY	01/09/2018	GZ 31/08/2019
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	HR		